



De gauche à droite : Jean-Noël Derriennic, Françoise Collin, Anne-Sophie Poggi et François-Pierre Lani

Et associés absents : Georges Jenselme, Pierre-Yves Margnoux et Fabrice Degroote

Derriennic Associés : le clic droit

Discret, le cabinet Derriennic Associés bénéficie d'un bouche à oreille flatteur. Fondé par Jean-Noël Derriennic, le cabinet est reconnu comme un des meilleurs spécialistes du droit de l'informatique et des nouvelles technologies. Avec plus d'une quinzaine d'avocats, le cabinet est un exemple d'indépendance et de développement harmonieux. Rencontre avec des associés qui savent conjuguer efficacité et sérénité.

DSFD : Comment vous êtes-vous imposés sur votre niche de l'informatique et des nouvelles technologies ?

Jean-Noël Derriennic : Je suis rentré sur ce secteur via les grands chantiers informatiques lancés par les entreprises au début des années 1970. A cette époque, très peu d'avocats intervenaient dans ce domaine. La technique expertale était alors proche de celle utilisée dans la construction, domaine dans lequel j'exerçais jusqu'alors. J'ai créé mon premier Cabinet en 1977, puis j'ai fondé Derriennic & Associés presque vingt ans plus tard, en 1993.

François-Pierre Lani : La force de notre type de structure est d'allier expertise de pointe, grande qualité de travail et coûts de structure contrôlés et par conséquent honoraires mesurés. Au lendemain de la crise, les grandes structures n'ont pas hésité à faire appel à des cabinets de niche, comme le nôtre, très spécialisés, notamment dans le domaine des NTIC.

DSFD : Quels sont aujourd'hui vos domaines de spécialité ?

J.-N.D. : En ce qui concerne les grands chantiers informatiques, les refontes de systèmes d'informations par exemple, nous intervenons depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation. Ces projets exigent des investissements lourds et un suivi global performant est crucial afin d'éviter un échec qui pourrait avoir des retombées considérables. Nous offrons ainsi à nos clients des prestations en

matière de conseil, de pré-contentieux et de contentieux, de médiation, d'arbitrage, mais principalement d'expertise.

F.-P.L. : Nous avons également développé des spécialités connexes, principalement pour le compte de clients sur notre niche mais pas uniquement. Nous traitons ainsi de nombreux dossiers en fusions et acquisitions, en contentieux post-acquisitions, en droit social, en droit public ou encore en droit de la concurrence et de la distribution. Notre cabinet a lancé en 2005 une démarche de réflexion sur la façon de développer des compétences complémentaires et faciliter ainsi des perspectives de croissance.

DSFD : Quelle logique a présidé à la constitution de vos équipes ?

F.-P.L. : Notre cabinet compte aujourd'hui sept associés et huit collaborateurs. Une de nos caractéristiques tient au fait que la majorité des avocats viennent de l'entreprise. Beaucoup d'entre nous sommes des pionniers de la loi de 1991 et faisons partie de la première génération de juristes à intégrer la profession d'avocat. Certains ont par exemple exercé au sein d'IBM, d'Atos, d'Elf Aquitaine, ou encore de Sligos.

J.-N.D. : Nous sommes convaincus que cette particularité constitue une force. Les juristes ayant exercé en entreprise ont en effet une connaissance profonde des mécanismes décisionnels. Cela leur permet de proposer des solutions pragmatiques

et d'entretenir une grande proximité avec nos clients.

DSFD : Quels sont les principes qui fondent votre éthique de travail ?

F.-P.L. : Il n'existe aucune chapelle au sein de notre structure. Nous marchons comme une entité organique. Chez nous, aucun collaborateur n'est rattaché à un associé en particulier et chacun travaille aux mieux des intérêts des dossiers selon ses compétences. Nous nous attachons également à apporter une grande personnalisation à chaque dossier. Nous utilisons très peu de moyens d'industrialisation et fournissons un travail fait à la main, du sur mesure. Enfin, l'ensemble des associés du cabinet est un producteur et aucun ne se cantonne à une fonction de direction, de communication ou d'apporteur d'affaires.

DSFD : Quels sont vos projets ?

F.-P.L. : Nous sommes en phase de recrutement de plusieurs collaborateurs. Nous cherchons à développer notre orientation internationale. Aujourd'hui en effet, les grands groupes informatiques ont une dimension internationale et les contentieux présentent des aspects plurirégionaux.

J.-N.D. : Notre ambition n'est pas de concurrencer les cabinets internationaux bénéficiant de gigantesques réseaux. Leurs méthodes de travail sont toujours éloignées de la nôtre. Nous souhaitons pouvoir suivre nos clients là où ils exercent leurs activités.